

Entreprise d'insertion et IDESS

Introduction aux dispositifs d'économie
sociale

L'économie sociale, c'est quoi ?

Source :
Observatoire de
l'économie sociale

LES CHIFFRES-CLÉS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE EN WALLONIE ET À BRUXELLES

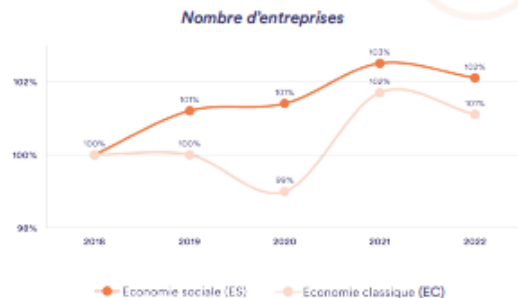
2022

VUE D'ENSEMBLE

11.800

ENTREPRISES
D'ÉCONOMIE SOCIALE • 6700 en Wallonie
• 5100 en RBC

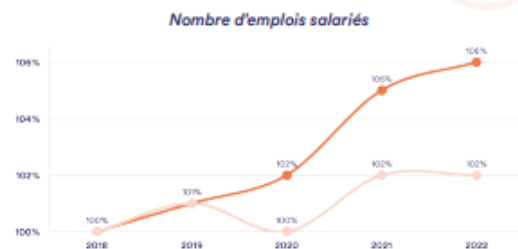
+2%
en 4 ans



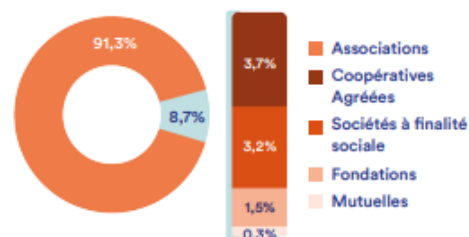
258.000

EMPLOIS DANS
L'ÉCONOMIE SOCIALE • 159.000 en Wallonie
• 99.000 en RBC

+6%
en 4 ans



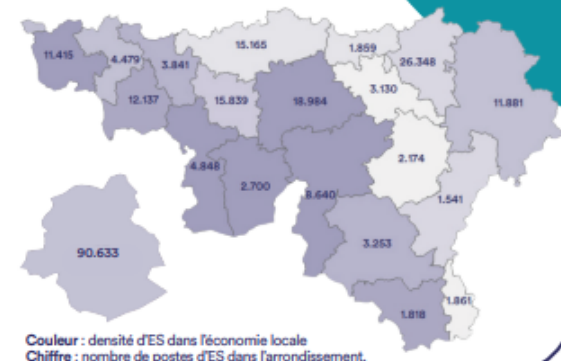
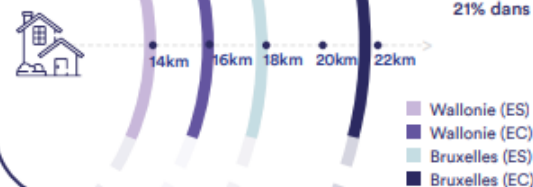
Wallonie et Bruxelles



L'ÉCONOMIE SOCIALE ET TERRITOIRE

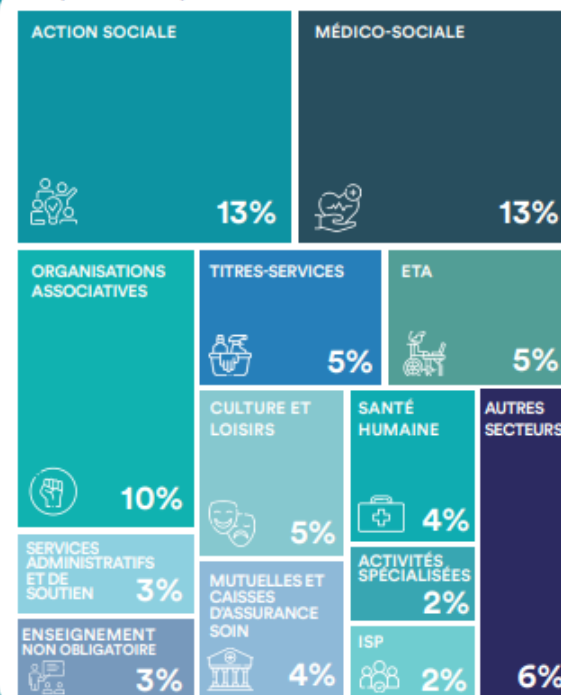
21%

La distance entre le domicile et le lieu de travail est inférieure de 21% dans l'ES



LES SECTEURS

Proportion des emplois de l'ES*



*Hors hôpitaux (22%) et enseignement obligatoire (4%)

LES SALARIÉ-ES DE L'ES

GENRE

Forte prépondérance de femmes
Hors santé et action sociale elles sont 60%

■ 70% ES
■ 50% EC

ÂGE

D'avantage de seniors
L'ES emploie proportionnellement 29% de seniors en plus que l'EC

■ 9% ES
■ 7% EC

RÉGIME DE TRAVAIL

Grande proportion de temps partiel
Disparité par genre :
59% pour les femmes
29% pour les hommes

■ 50% ES
■ 34% EC

GENRE DANS LES CA

Minorité de femmes
Alors qu'en 2003 :
28% ES
23% EC

■ 37% ES
■ 22% EC

Source : Etat des Lieux de l'économie sociale 2022 – Observatoire de l'économie sociale

Observatoire
Economie
Sociale



4 PRINCIPES

SERVICES AUX MEMBRES/COLLECTIVITÉ

L'argent n'est pas l'objectif

AUTONOMIE DE GESTION

Indépendance de gestion face
aux institutions ou grands
groupes

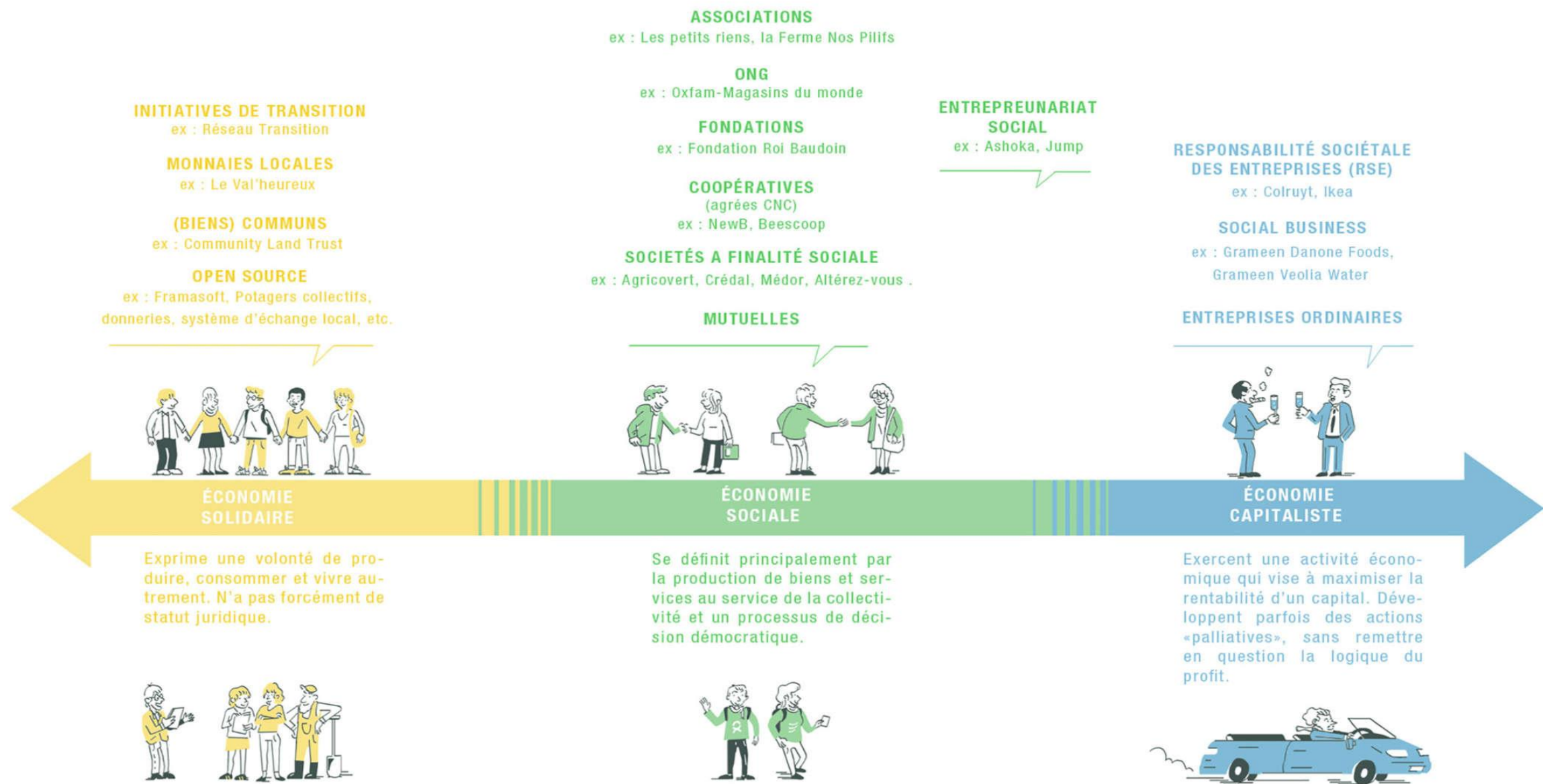
PRINCIPES DÉMOCRATIQUES

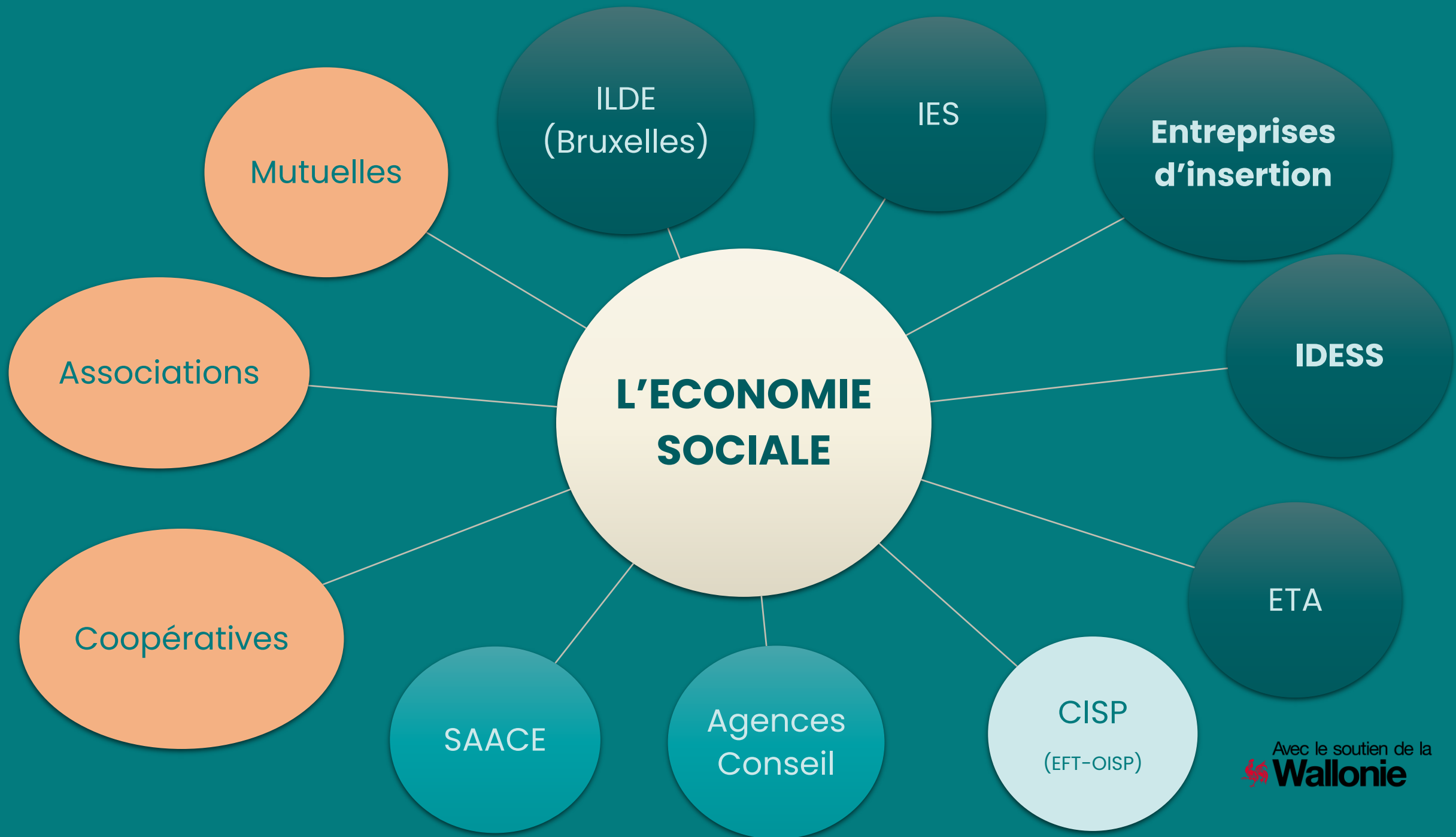
1 personne = 1 voix

DISTRIBUTION DES BÉNÉFICES

Peu ou pas de distribution aux
actionnaires







L'ENTREPRISE D'INSERTION (« EI »)

L'ORIGINE DES EI

LES OBJECTIFS :

- Création d'emplois au sortir des **CISP** (EFT/OISP)
- Contrats de travail **durables et de qualité** pour un public peu qualifié
- Pallier au coût d'encadrement et à la moindre productivité (subventions)



Quelles entreprises ?

LES ENTREPRISES :

- Uniquement des Sociétés **coopératives**
- **agrées comme entreprise sociale**



Quelle spécificité ?

- Créer de l'emploi avec **une insertion durable et de qualité des travailleurs** via 3 axes :

L'encadrement

La formation

La participation



L'encadrement

L'encadrement
(accompagnement social)



Offre un suivi au travailleur :

- Avant son arrivée
- Pendant son emploi
- Lors de son départ



Met en place :

- Plan d'insertion
- Plan de formation
- Des entretiens semestriels
- Du jobcoaching



La formation

La formation



Offrir aux travailleurs de nouvelles compétences à travers des formations rémunérées.

Objectifs :

- Acquérir de nouvelles compétences
 - Techniques
 - Sociales
- Faire avancer le travailleur dans son projet de réorientation professionnelle



La participation

La participation



Offrir aux travailleurs l'opportunité de participer à la gestion de l'entreprises

Comment ?

- Réunions et informations des travailleurs
- Présence dans les organes de gestion
- Projets de concertation



A stylized sunburst or starburst graphic in a light teal color, centered on the left side of the page. It consists of a central circle with several long, thin rays extending outwards in various directions.

LES TRAVAILLEURS DE L'EI

LE PUBLIC CIBLE DE L'ENTREPRISE D'INSERTION

Le travailleur défavorisé (TD)

Le travailleur gravement défavorisé (TGD)

2 conditions indispensables :

- Non titulaire du CESS
- Être inscrit comme D.E. à temps plein auprès du FOREM

Conditions cumulatives :

1. Bénéficiaire du chômage / RIS / aucun revenu depuis min. 6 mois
2. Être âgé de 18 à 24 ans ou plus de 50 ans
3. Chef de famille monoparentale
4. Ancien art. 60
5. Reconnaissance AVIQ
6. Sexe sous-représenté et minorité ethnique

1. Bénéficiaire du chômage / RIS / aucun revenu depuis min. 24 mois

Les EI en 2023 en R.W.



99 entreprises agréées (04/2024)
Plus de 6000 travailleurs

Divers secteurs d'activités:

- Titres-services
- Nettoyage professionnel
- Tri/recyclage/revalorisation
- Services aux entreprises/particuliers
- Construction
- Horeca,
- Etc.





IDESS

**Initiatives de Développement de l'Emploi dans les
Secteurs de proximité à finalité Sociale**

Avec le soutien de la
 **Wallonie**

IDESS – C'est quoi ?

Une entreprise offrant à des particuliers habitant en Région wallonne des **services de proximité** de trop faible importance pour intéresser les professionnels du secteur privé en favorisant l'insertion d'un **public peu qualifié**.

Agrément octroyé par la Région wallonne
Dans les principes de l'économie sociale



IDESS – Pourquoi ?

SES OBJECTIFS :

- Rencontrer les **besoins des habitants** de la Région wallonne et, particulièrement, des personnes précarisées
- Création **d'emplois d'insertion**
- Renforcer la **cohésion sociale**



LES ACTIVITES DES IDESS

1. « **Brico-dépannage** » : petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat
2. Le « **Jardinage** » : aménagement et entretien des espaces verts
3. Le « **taxi social** » : transport de personnes
4. Le **magasin social** : vente de produits
5. La **buanderie sociale**
6. Le **nettoyage des locaux** des petites ASBL



LES ACTIVITES DES IDESS

DES ACTIVITES ENCADREES :

1. **Bénéficiaires encadrés** : précarisés, non précarisés, petites ASBL
2. **Tarifs encadrés** : 13,87 €/h ou entre 13,87€/h et 20,82 €/h ou 30% des prix pratiqués ou 0,4046 €/km
3. **Volumes encadrés** : 75h/an/habitant ou 10 X 4h/an/habitant ou longueur/volume



POUR QUELS TRAVAILLEURS ?

**Trois types
de
travailleurs
sont visés :**

- Travailleur SINE
- Travailleurs « Article 60 »
- Travailleurs « Article 61 »

CPAS



1. Travailleur SINE

Conditions obligatoires au travailleur :

- Non titulaire du **CESS** ou assimilé
- Être **chômeur** complet indemnisé (*ou assimilé*) et bénéficier d'allocations de chômage depuis :
 - Pour les moins de 45 ans : 312 jours/18 mois ou 624 jours/36 mois
 - Pour les plus de 45 ans : 156 jours/9 mois

Démarches administratives :

- Le travailleur doit faire une demande d'allocation d'insertion
- Déclaration mensuelle



1. Travailleur SINE

Périodes assimilables à une période de chômage :

- incapacité de travail*
- détention ou d'emprisonnement*
- Occupation en tant qu'article 60, § 7, de la loi CPAS
- droit à l'intégration sociale
- Aide sociale financière (personnes de nationalité étrangère)
- Occupation auprès d'un employeur appartenant au groupe cible de l'économie sociale d'insertion dans le cadre d'un programme régional de remise au travail (APE, TCT, etc.)

* situées dans une période de chômage complet



2. Travailleur « Article 60 »

Définition : Personne engagée par le CPAS dans le **double objectif de :**

- lui donner une expérience professionnelle
- lui faire retrouver un droit complet à des allocations de chômage

⇒ **L'employeur :** le CPAS

⇒ **L'utilisateur :** l'IDESS



LES IDESS EN R.W.

71 structures agréées en 2023 en Région wallonne, dont ...

Formes juridiques :

- **7** SCES (SFS)
- **19** ASBL
- **44** CPAS
- **1** Association de CPAS

Autres chiffres :

- **590** travailleurs
- **143** activités développées
- **135.000** bénéficiaires



MERCI POUR VOTRE ATTENTION